ALTAÏR RAPPORT DE PROBLEMES LOGICIEL MANTIS BUG TRACKER BUG TRACKER

La DSI met à disposition des testeurs le logiciel MANTIS qu'elle utilise pour la gestion et le suivi des problèmes logiciel (« bogues »).

Ce logiciel facilitera considérablement la résolution des problèmes et permettra au développeur de gagner en temps et en qualité de travail.

Les membres des équipes test ont accès à MANTIS. Ils sont encouragés à utiliser cet outil pour rapporter les nouveaux bogues, et aussi à vérifier si les signalements de problèmes antérieurs ont été résolus avec la version dont ils disposent. Si tel n'est pas le cas, je leur serai reconnaissant de déposer un rapport de bogue selon la procédure suivante, qui ne prend qu'une petite poignée de minutes.

Les testeurs pourront par la suite suivre l'évolution de leur rapport et les réponses apportées (ou pas).

CON	NEXION A MANTIS	2	
CREI	EER UN COMPTE UTILISATEUR	2	
	PPORTER UN BOGUE	4	
	La transmission des données anonymisées	5	
3.1-			
3.2-	1		

1- CONNEXION A MANTIS

Se connecter en utilisant Internet Explorer à l'adresse suivante :

http://mantisjf.ccomptes.fr/login_page.php

Sur la page d'accueil, cliquer sur « ouvrir un nouveau compte »





[Ouvrir un nouveau compte] [Oublié votre mot de passe ?]

2- CREER UN COMPTE UTILISATEUR

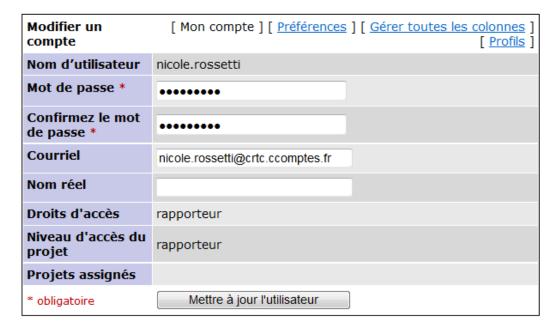
A la première connexion, remplir le formulaire d'inscription en utilisant le login de session Windows comme nom d'utilisateur (prénom.nom) puis cliquer sur *Inscrire*.



Un message de confirmation est envoyé automatiquement par l'application :



Il suffit de cliquer sur le lien pour activer votre compte et poursuivre votre inscription. Vous définissez alors un mot de passe personnalisé :



3- RAPPORTER UN BOGUE

Après la connexion, la première fenêtre propose d'afficher les bogues ou d'en rapporter de nouveaux.

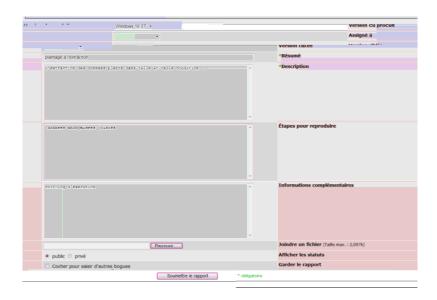


Cliquez sur « Rapporter un bogue » :



Sélectionnez la catégorie du bogue (Extraction, interface graphique...). Seuls les champs étoilés * sont obligatoires.

Vous renseignez un résumé du bogue puis la description plus précise comme vous le faisiez précédemment par courriel ou sur le site communautaire.



Un aspect important est la reproductibilité du bogue par le développeur. Cela nécessite d'avoir des éléments sur les conditions d'exécution :

- de quelle version s'agit-il (cliquer sur le menu déroulant « Version du produit »)?
- y a-t-il des conditions spéciales d'apparition du bogue (le préciser dans « Etapes pour reproduire »)?

3.1- La transmission des données anonymisées

Parfois, ce sont davantage les données que le logiciel lui-même qui sont la cause directe du plantage. La non-conformité des données aux spécifications de la convention nationale cadre est en cause dans près de la moitié des problèmes résolus à ce jour. Il est donc souvent souhaitable d'adjoindre les données anonymisées au rapport d'exécution, sous réserve de l'autorisation du responsable de cette transmission (le magistrat chargé du contrôle, avec l'accord du président de sa juridiction).

L'anonymisation des données de paye a été intégrée à l'interface graphique dans la version 16.07. Elle est désormais simple et rapide.

Essayez tout d'abord de limiter strictement le nombre de fichiers de paye transmis. En observant les messages de , il est souvent possible de repérer le mois de paye qui pose problème. Dans l'exemple ci-après, ce fichier est immédiatement répérable grâce au commentaire :

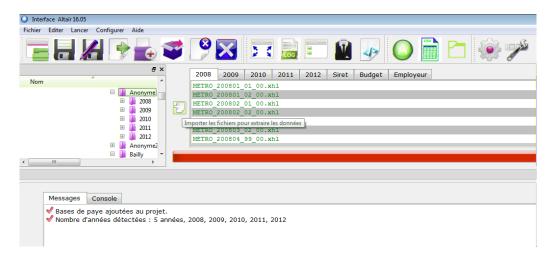


Puis importez le ou les fichiers de paye concernés dans l'onglet central comme vous le faites pour n'importe quelle extraction, en sélectionnant le dossier des fichiers dans l'arborescence

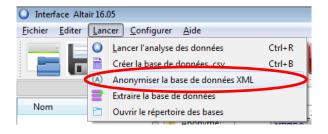
de gauche puis en cliquant sur l'icône centrale



Les fichiers apparaissent triés dans un onglet par année :



Cliquez ensuite sur le menu « Lancer » puis sur la commande « Anonymiser... » :

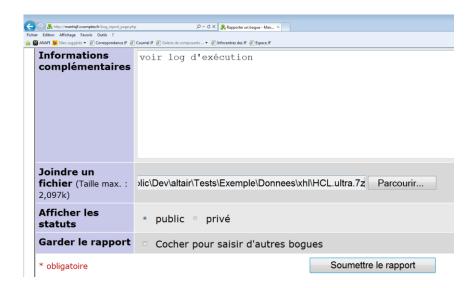




L'anonymisation est en effet définitive et modifie les fichiers en place.

Vous récupérez ensuite les fichiers .xhl ou .xml anonymisés et vous les intégrez à une archive ZIP unique « paye.zip ».

Importer enfin ce fichier paye.zip par MANTIS dans la rubrique « Joindre un fichier » en cliquant sur le bouton *Parcourir*.

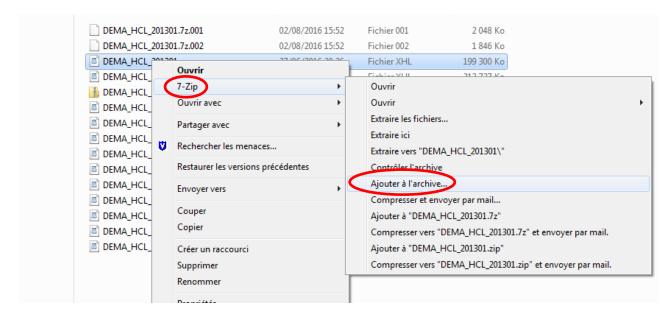


3.1- Compresser les fichiers à transmettre

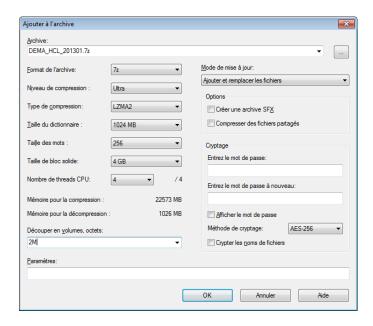
Vous pouvez également utiliser qui présente l'avantage de réduire le volume des données transmises davantage que le format ZIP.

MANTIS ne peut en effet accepter que des fichiers ZIP d'au plus 2 Mo, ce qui correspond à un seul fichier de paye d'environ 30 à 40 Mo, soit un mois de paye pour une ville de 100 000 à 150 000 habitants environ.

Pour les fichiers plus volumineux, 7-zip permet de compresser en 2 Mo un fichier de paye de 100 Mo, ce qui correspond à envion 15 000 bulletins de paye dans un mois. Utiliser pour cela le paramétrage suivant de 7-zip :



Puis vous paramétrez le dialogue 7-zip comme suit :



Soit:

Niveau de compression : Ultra Type de compression : LZMA2 Taille du dictionnaire : 1024 MB

Taille des mots: 256

Taille de bloc solide : 4 GB

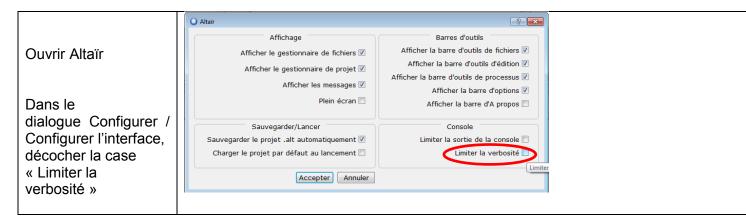
Découper en volumes, octets : rentrer les lettres 2M à la main (signifie « par blocs de 2

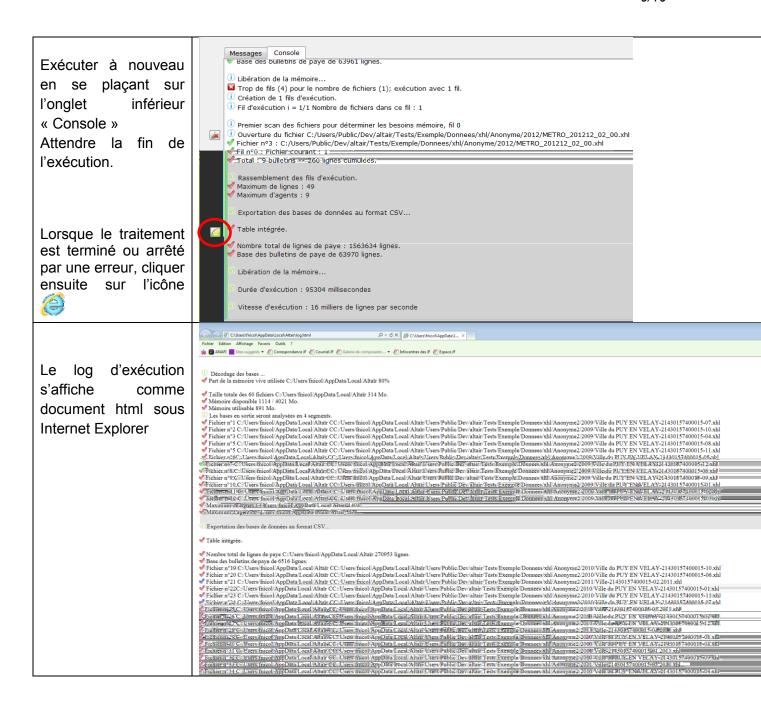
Mo»)

Si les fichiers de paye sont nombreux ou très volumineux, plusieurs blocs de 2 Mo peuvent être transmis successivement. Il suffit de sélectionner le premier bloc généré par 7-zip (qui se termine par 7z.001), avec le bouton « Parcourir » de Mantis, puis de cliquer sur « Envoyer le fichier », et de recommencer l'opération. Ce ne sera nécessaire que pour les plus gros contrôles (très gros hopitaux, Marseille, Paris).

3.2- Générer le log d'exécution

Il peut également être utile au développeur de disposer de votre log d'exécution. Pour cela, vous pouvez paramétrer l'interface comme suit :





Il vous suffit de sauvegarder ce fichier log.html dans un dossier (Fichier > Enregistrer sous...) avant de le joindre grâce au bouton « Parcourir »

